

# UNIFORMATION ET VOUS

JANVIER 2012



## LE NOUVEAU VISAGE D'UNIFORMATION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le Faf Sécurité sociale, Habitat Formation et Uniformation forment ensemble un grand Opcv de l'économie sociale

Le nouvel Opcv, également Opacif\*, accueille **25 branches professionnelles**, près de **49 000 entreprises adhérentes** représentant plus de **900 000 salariés** pour une collecte d'environ **300 millions d'euros**. Plus de **300 collaborateurs** poursuivent ensemble leurs missions afin d'accompagner les entreprises adhérentes et les salariés.

\* Opacif : chargé de la collecte et de la gestion du Congé individuel de formation.

## 9 NOUVELLES BRANCHES PROFESSIONNELLES REJOIGNENT UNIFORMATION

Issues d'Habitat Formation et du Faf Sécurité sociale, Uniformation accueillera : les organismes du Régime général de Sécurité sociale des travailleurs salariés ; les Centres sociaux et établissements d'accueil de la petite enfance ; les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Caue) ; les Entreprises sociales pour l'habitat ; les Pact ; les Offices publics de l'habitat ; les Organisations professionnelles de l'habitat social ; les Régies de quartiers ; les Sociétés coopératives HLM.



FINANCEZ  
LE PLAN DE  
FORMATION  
**PAGE 2**



FINANCEZ  
LE CIF  
**PAGE 3**



FINANCEZ  
LA PROFESSION-  
NALISATION  
**PAGE 3**



LES SERVICES  
D'UNIFORMATION  
**PAGE 4**

## É D I T O



© Jean-Ber

Le rapprochement du Faf Sécurité sociale, d'Habitat Formation et d'Uniformation est effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2012. C'est l'aboutissement d'une démarche rendue nécessaire par la réforme de la formation de 2009 qui prévoyait la réduction du nombre des Opcv, qui passe d'une centaine à une vingtaine. Mais c'est aussi - et c'est essentiel - le fruit d'une convergence d'acteurs qui partagent de fortes valeurs sociales et solidaires.

Uniformation et les deux Opcv qui le rejoignent, souhaitent bâtir ensemble un acteur de la formation d'envergure nationale. Grâce aux 25 branches professionnelles qui lui font confiance, le nouvel Opcv sera dédié à l'économie sociale et solidaire, la protection sociale, l'emploi et l'insertion, l'habitat et le lien social, la solidarité et l'aide à domicile, l'animation, le golf, le sport et le tourisme social, la cohésion sociale.

Une nouvelle gouvernance va voir le jour avec un conseil d'administration, un bureau, des Sections paritaires professionnelles (SPP), des commissions et groupes de travail paritaires. A noter que les SPP suivront les besoins de formation collectifs et individuels des branches professionnelles qui les composent, et proposeront des projets communs.

La réforme de 2009 a également modifié le paysage de la formation professionnelle en créant notamment de nouveaux dispositifs. En 2012, ce sont les règles d'accès aux fonds de la formation qu'elle fait évoluer.

Découvrez, dans les pages qui suivent, comment financer vos actions de formation, dans le cadre du Plan de formation ou des dispositifs de la Professionnalisation ; nous évoquons également le financement des Congés individuels de formation qui, pour être à l'initiative des salariés, n'en sont pas moins financés par la mutualisation des contributions des entreprises.

Enfin, découvrez ou redécouvrez en dernière page, les services que votre Opcv vous propose.

**Toute l'équipe d'Uniformation se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année, pleine de succès.**

**Thierry Dez**  
Directeur général d'Uniformation







# Financement des formations

La loi du 24 novembre 2009 a modifié en profondeur le paysage de la formation professionnelle, pour les entreprises, les salariés et les organismes paritaires collecteurs agréés comme Uniformalion. Les nouvelles règles de gestion des fonds et de financement des formations entrent en vigueur dès 2012, avec une mutualisation intégrale obligatoire des contributions des entreprises de 10 à 49 salariés, comme c'était déjà le cas pour celles de moins de 10 salariés. Présentation.

## Financez votre Plan de formation\*

Le plan de formation rassemble chaque année les actions de formation, de bilan de compétences et de validation des acquis de l'expérience, décidées par l'employeur. Ce plan est indispensable à toute entreprise qui souhaite se développer, améliorer ses services tout en veillant au parcours professionnel des salariés.

Nos équipes régionales peuvent vous aider à optimiser son financement. Attention ! L'accès aux fonds 2012 se décline selon la taille de l'entreprise et sa contribution au plan de formation 2011.

VOTRE ENTREPRISE	VOS POSSIBILITÉS			
	 Offre de formation 2012/2013 <a href="http://www.offredeformation-uniformalion.fr">www.offredeformation-uniformalion.fr</a>	 Ligne de crédit / budget formation	 Demande d'aide financière	
 <b>1 à 9</b> salariés	✓	—	✓ A saisir en ligne.	
 <b>10 à 49</b> salariés et a versé <b>moins de 2000 €</b> au titre du Plan de formation →	✓	—	✓ A saisir en ligne.	
	et a versé <b>entre 2000 € et 7000 €</b> au titre du Plan de formation →	✓	✓ Votre <b>ligne de crédit</b> de 3000 € à utiliser selon vos besoins. Saisissez en ligne vos demandes de remboursement.	✓ A saisir en ligne si vous avez utilisé, ou comptez le faire, tout votre crédit.
	et a versé <b>7000 € ou plus</b> au titre du Plan de formation →	✓	✓ Votre <b>ligne de crédit</b> d'un minimum de 3000 € (ou, si le calcul est plus favorable, de 50% de votre contribution Plan de formation calculés sur le solde obtenu après déduction des frais de gestion d'Uniformalion et du prélèvement du FPSPP), à utiliser selon vos besoins. Saisissez en ligne vos demandes de remboursement.	✓ A saisir en ligne si vous avez utilisé, ou comptez le faire, tout votre crédit.
 <b>50</b> salariés et +	✓	✓ Votre <b>budget formation</b> (75% de votre contribution Plan de formation**), à utiliser selon vos besoins. Saisissez en ligne vos demandes de remboursement.	✓ A saisir en ligne si vous avez utilisé, ou comptez le faire, tout votre budget formation.	

\* **Votre entreprise fait partie des branches professionnelles du Golf et des ML-PAIO ?** Consultez votre équipe régionale, elle vous communiquera les conditions d'accès au financement des formations. Tél. 0 820 205 206 (coût d'un appel local).

\*\* Ce pourcentage est obtenu après déduction des frais de gestion d'Uniformalion et du prélèvement du FPSPP.

# s : ce qui change en 2012



## L'OFFRE DE FORMATION CLÉS EN MAINS, PRISE EN CHARGE À 100 %

En 2012/2013, **600 sessions** sont programmées dans toute la métropole et à l'île de la Réunion ! C'est l'offre de formation d'Uniformalion incluant les propositions nationales, celles des branches et des délégations régionales. **27 thèmes de formation** vous sont proposés : accueil, communication, culture associative, informatique, management, RH, sécurité, lutte contre l'illettrisme...

Un **mini site dédié**, sur le portail d'Uniformalion, et son **moteur de recherche** vous conduiront vers la formation qui vous convient, selon votre branche professionnelle, votre région, les thématiques ou les dates de sessions.

[www.offredeformation-uniformalion.fr](http://www.offredeformation-uniformalion.fr)

## JARGONNONS UN PEU : DAF ET DR



Vous avez effectué des dépenses de formation et souhaitez en être remboursé sur votre ligne de crédit, ou sur votre budget, ou sur l'aide financière qui vous a été accordée par Uniformalion ? Saisissez en ligne votre formulaire de Demande de remboursement. Pour suivre en temps réel votre ligne de crédit ou votre budget formation, si vous disposez de l'un ou de l'autre, adressez-nous sans attendre les "DR" des actions de formation déjà réalisées. **Après le 31 janvier, elles ne pourront plus être prises en compte sur les fonds de l'année précédente.**



Vous souhaitez obtenir le financement d'une action de formation ? Saisissez en ligne, **avant le démarrage** de l'action, votre **formulaire de Demande d'aide financière**.

## Financez le CIF

Le congé individuel de formation permet aux salariés en CDI ou après un CDD de suivre une formation de leur choix. C'est l'occasion d'accéder à une qualification, de se perfectionner, de changer d'activité, de s'ouvrir plus à la vie sociale et à l'exercice des responsabilités associatives bénévoles.

La démarche est individuelle mais si la formation s'effectue sur le temps de travail, le salarié devra demander une autorisation d'absence à son employeur. C'est la mutualisation intégrale des contributions "CIF" des entreprises qui permet de financer ce congé.

Plus d'information sur le CIF et dossiers à télécharger sur : [www.uniformalion.fr](http://www.uniformalion.fr) > espace "Salariés"

## Financez la professionnalisation

Votre contribution Professionnalisation participe au développement de l'employabilité, au maintien dans l'emploi et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés. Elle est intégralement mutualisée.

**LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION** pour l'insertion et la réinsertion professionnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires de minima sociaux. Les critères de prise en charge 2012 sont inchangés :

- 9,15 € l'heure de formation, pour les publics classiques ;
- 15 € pour les publics en difficulté.
- La formation du tuteur ainsi que les coûts liés à l'exercice de la fonction tutorale, dans la limite des fonds disponibles.

**LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION** pour assurer le maintien dans l'emploi ou l'évolution des salariés en CDI ou en Contrat unique d'insertion (CUI). Le forfait horaire de prise en charge reste inchangé : 9,15 €. Le seuil de déclenchement de la prise en charge est cependant modifié :

- 35 heures pour les entreprises de moins de 250 salariés,
- 70 heures pour les entreprises de plus de 250 salariés,
- 80 heures lorsqu'il s'agit de salariés en contrat unique d'insertion.

\* Toutes les informations sur les dispositifs de la professionnalisation et le détail des critères 2012 à retrouver sur : [www.uniformalion.fr](http://www.uniformalion.fr)

**LE DIF (DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION)** pour se constituer un crédit d'heures de formation, à utiliser en accord avec l'employeur. Les forfaits horaires de prise en charge sont inchangés :

- 25 € HT pour les formations collectives,
  - 53 € HT pour les formations individuelles
- Le seuil de déclenchement de la prise en charge est désormais fixé à 14 heures.

**LE DIF PORTABLE** pour mobiliser le crédit d'heures de DIF acquis dans le cadre d'un contrat de travail antérieur. Le calcul de la prise en charge forfaitaire reste identique : 9,15 € x nombre d'heures acquises et non utilisées.

**LA POE** (préparation opérationnelle à l'emploi) permet à un demandeur d'emploi de bénéficier d'une action de formation préalable à la prise de poste. Le forfait horaire de prise en charge versé par Uniformalion en complément du financement de Pôle Emploi s'élève désormais à 6 € de l'heure dans la limite des coûts pédagogiques.

## FORMATIONS : CONDITIONS D'ACCÈS ET D'IMPUTABILITÉ

- Pour tout savoir sur les conditions d'accès aux formations, rendez-vous sur : [Uniformalion.fr](http://Uniformalion.fr) > employeurs > dispositifs et financement.
- Pour être financées sur les fonds de la formation professionnelle continue, les actions de formation doivent répondre à des conditions d'imputabilité fixées légalement.
- Un doute ? Consultez notre site : [uniformalion.fr](http://uniformalion.fr) > employeurs > ce qu'il faut savoir.



# Les services d'uniformation

## VOTRE ÉQUIPE RÉGIONALE RÉPOND À VOS QUESTIONS

Nos équipes régionales sont là pour vous aider à élaborer votre plan de formation et vous informer sur les dispositifs qui vous conviennent. Elles vous accompagnent dans la recherche des organismes de formation, vous conseillent sur les différents dispositifs et les financements possibles.

**0820 205 206 (coût d'un appel local)**

## LE SERVICE CIF

Vous souhaitez en savoir plus sur le congé individuel de formation, suivre un dossier en cours ?

**0 820 209 210 (coût d'un appel local).**

## LE PORTAIL UNIFORMATION.FR

Une foule d'informations sur l'actualité de la formation professionnelle, les branches qui nous font confiance, nos services.

## VOTRE ESPACE : UN SERVICE COMPLET ET EN LIGNE

Grâce à votre numéro d'adhérent (N°lcom) et à un code confidentiel adressé au responsable de votre entreprise, consultez sur votre espace privé la fiche d'identité de l'entreprise, l'état de vos contributions sur les 3 dernières années. Vous pouvez y télécharger des formulaires, saisir vos demandes en ligne, suivre l'avancement des dossiers de formation.

**A retrouver sur : [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)**

**NOUVEAU**  
**LA PLATEFORME**  
**TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION ET DE CONSEIL**

Elle est destinée aux salariés désireux de s'informer sur les métiers de l'économie sociale et les parcours qui y conduisent, les formations et leurs financements. Expérimentée en 2011 sur les régions du Sud-Ouest, la plateforme se déploie en 2012 sur l'ensemble des régions.

**Tél. 01 53 02 02 53**  
 (coût d'un appel local)

**NOUVEAU !**  
**CALCULER MA CONTRIBUTION EN LIGNE**

**A partir de janvier 2012**  
 sur [uniformation.fr](http://uniformation.fr) «votre espace»

## A LA RECHERCHE DE COFINANCEMENTS

Chaque année, pour soutenir votre investissement formation, Uniformation se mobilise pour trouver des fonds supplémentaires. En 2010, plus de 45 millions d'euros ont été obtenus, (dont 24 millions auprès du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels), des départements, des Régions, de l'Etat, de l'Europe ou de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

